

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
27 FEVRIER 2018

DATE d’AFFICHAGE  
19 MARS 2018

**NOMBRE de CONSEILLERS :**

En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,  
le 6 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Mairie d’Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**  
**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**  
**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**  
**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**  
**M. André PAJOLEC donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**  
**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°20-2018 – RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION DE PRESTATION DE  
PAYES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines, informe de la mutation vers une autre collectivité de l’un des deux agents du service Ressources Humaines et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Afin de répondre à la demande du Président d’étudier la faisabilité d’une réorganisation en interne des missions des agents en partance de la collectivité, M. Guy DAVID propose, à titre expérimental, que les missions actuelles soient redéployées sur 3 autres postes. Toutefois, au regard de la charge de travail, de la confidentialité et de la nécessaire sécurisation de cette mission, le traitement de la paye ne pourra plus être assuré en interne. Il est proposé d’externaliser cette mission auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

Cette prestation est assurée moyennant un coût mensuel de 5,50 € par bulletin (payes du personnel et indemnités des élus), soit un coût estimatif annuel d’environ 8 000 €. En contrepartie, l’économie réalisée avec le départ de l’agent est d’environ 37 500 € bruts.

La convention ci-annexée serait conclue pour une durée de 3 ans à compter 1<sup>er</sup> avril 2018. Si l’expérimentation du redéploiement des missions de ressources humaines en interne s’avérait déficiente, cette convention peut être dénoncée avec un préavis de trois mois.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **CONFIE** par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan l'établissement des payes du personnel et les indemnités des élus de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 19/03/18

Le Président,

